

La maternité de Valréas va-t-elle fermer ses portes ?

Mardi 19 Août 2008
www.laprovence.com



► Pascale Nicolas doit accoucher de son premier enfant par césarienne. Elle veut subir l'opération à Valréas et non pas à 70 km de là, à Montélimar. Ici, elle signe la pétition de M. Pertek. / PHOTO A. ESPOSITO

Par Nadia Tighidet
avignon@laprovence-presse.fr

Voilà plusieurs mois maintenant que l'affaire traîne... Plusieurs mois que les futures mamans du haut Vaucluse ignorent si leur enfant naîtra ou pas à l'hôpital de Valréas. Après les pétitions et manifestations des habitants pour que la maternité reste ouverte, rien ne semble avoir vraiment changé.

Pour comprendre la situation, il faut d'abord connaître les lois qui régissent un établissement hospitalier. Un service -là la maternité- peut légalement rester ouvert cinq ans. Passé ce délai, l'hôpital doit renvoyer un dossier au ministère de la Santé pour renouveler son activité. L'Agence régionale d'hospitalisation (ARH) donne une réponse écrite, favorable ou pas. Elle seule est habilitée à prendre cette décision. Sauf que

cette fois, et contre toute attente, la demande de l'hôpital est restée... sans réponse.

"Le 4 août, j'ai envoyé un courrier au directeur de l'ARH, M. Dutreil. L'ouverture légale de la maternité arrive à terme ce 31 août et nous n'avons toujours pas de réponse," s'inquiète Jacques Pertek, l'avocat de l'associa-

tion Agir pour l'Enclave des Papes. "Comme la loi le stipule, lorsque cette fameuse réponse écrite n'est pas donnée, alors on parle d'une décision implicite de rejet." Si l'ARH ne donne pas son feu vert, la maternité de Valréas fermera ses portes ce 31 août.

Si les Valréassiens et le personnel de l'hôpital se battent

LE TÉMOIGNAGE D'UNE FUTURE MAMAN

Pascale Nicolas habite Valréas. À 42 ans, elle mettra au monde son premier enfant mi-novembre, à la maternité de... Valréas ou Montélimar, elle ne le sait pas encore. "Je ne peux pas envisager d'accoucher autre part qu'à Valréas. D'abord, les mamans et futures mamans ont une vraie relation d'échange avec le personnel, il s'agit d'un hôpital de proximité dans tous les sens du terme. Ensuite, j'habite à cinq minutes à pied de la maternité. Si elle ferme, je devrai accoucher à Montélimar, soit à 75 kilomètres de mon domicile! Par ailleurs, je vais devoir subir une césarienne et il arrive que dans mon cas, il y ait des complications, est-ce que je vais tenir jusqu'à Montélimar? J'aimerais ne pas avoir à me poser ce genre de questions!"

RAPPEL DES FAITS

- 29 septembre 2007 : mobilisation "Contre les franchises médicales" et "Pour l'accès aux soins pour tous".
- 5 décembre : 1^{re} manifestation devant l'hôpital pour sauver la maternité.
- 14 février 2008 : 2^e mobilisation.
- Avril : le maire Guy Morin fait passer une pétition à tous les élus locaux.
- De mai à juillet : de nombreuses manifestations et mobilisations réunissent habitants et personnels de l'hôpital.
- Août : l'hôpital n'a pas la permission de continuer son activité.

pour que cela n'arrive pas, ce n'est pas seulement parce qu'ils ont un rapport quasi-familial avec les patientes. Selon eux, le plus grave c'est que les futures mamans devront accoucher parfois à plus d'une heure de route de chez elles!

Pour beaucoup, la situation est bien alarmante. Thierry Mariani, député UMP qui a dirigé l'hôpital 18 ans, ne le voit pas de cette façon : "Il faut arrêter de répéter que la maternité va fermer, c'est le meilleur moyen de mettre le feu aux poudres et de provoquer la fermeture du service. J'ai moi-même été reçu au ministère de la Santé où on m'a affirmé que ce service restera ouvert jusqu'au 31 décembre 2008. Il reste quatre mois pour trouver une solution et faire en sorte que ça dure."

D'ici là, il faudra bien que l'hôpital reçoive ce courrier de l'ARH pour exercer en toute légalité! ■